# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MARS 1854.

Imprimée et publiée par G. F. WEISSE & Comp. Éditeurs-Propriétaires: C. DUVERNE. F. DUFOUR. E. BOUVERNE. E. HARRY. No 53, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 2 MARS.

Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Auxsubastes, voir la 2me page.

## LÉGISLATURE.

Réfugiée à Bâton-Rouge, la Législature fixe peu l'attention publique. On semble à peine se douter ici qu'il y a là-bas des hommes investis d'un grave mandat et qui s'occupent de donner au pays des lois qui, selon leur sagesse ou leur imprudence, doivent favoriser l'essor de la prospérité générale ou la paralyser complètement. De temps à autre, une lettre de notre correspondant vient nous rappeler que les représentants de l'Etat sont réunis à Bâton-Rouge et qu'ils délibèrent sur d'importantes mesures. La lettre suivante, la dernière qui nous soit parvenue, nous épargnera la peine de résumer les travaux des chambres. Cette tâche est si peu attrayante que nous nous l'imposons le moins souvent possible. Qu'attendre d'une majorité démocratique qui, dans les mesures les plus graves, ne voit que des intérêts personnels à servir?

Je vous envoie sous ce pli un bill très important qui vient d'être voté par la Chambre des Représentans. Ce bill assure aux marchands un privilège sur les produits agricoles qu'ils vendent dans les cinq jours qui suivent la livraison. La mesure n'a pas rencontré d'opposition et a été votée à l'unanimité. Elle passera sans doute au Sénat, et la nouvelle loi mettra fin à [illegible] des trafiquants irresponsables qui infestent les villes commerciales.

Le bill de M. McKay pour régler les ventes judiciaires, référé il y a environ quatre semaines à un comité spécial, a été rapporté aujourd'hui au Sénat par M. King, sans modification ni amendement. M. Kenner, membre du comité, qui, ayant proposé le renvoi du bill eut dû, selon tous les usages parlementaires, être le rapporteur, mais n'a pas été désigné en cette qualité, s'est levé et a déclaré que le comité avait manqué de courtoisie à son égard. J'ai demandé, a dit M. Kenner, le renvoi du bill à ce comité spécial afin d'adresser certaines questions à qui de droit et de soumettre les réponses au Sénat avant que cette assemblée prît la mesure en considération. Quatre semaines s'étaient écoulées et aucun membre du comité n'est venu me dire qu'il dût y avoir une réunion. C'était pourtant le devoir du rapporteur, il ne l'a pas rempli. Je n'ai su que le comité s'était réuni qu'en lisant tout à l'heure le rapport qui vous a été présenté.

M. King a répondu que le comité s'était réuni le vendredi précédent, pendant l'absence de M. Kenner. Si l'honorable sénateur eût été présent, il aurait certainement été averti que la réunion devait avoir lieu.

M. Kenner a répliqué qu'on avait complètement manqué de courtoisie à son égard. Il avait rencontré M. King jeudi soir et lui avait annoncé son départ. M. King ne lui a rien dit au sujet de la réunion qui devait avoir lieu le lendemain même.

M. McKay a dit alors que si M. Kenner avait des renseignements à demander il proposerait de référer de nouveau le bill au comité et de mettre [illegible] l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain.

M. Kenner a déclaré ne pas vouloir accepter l'offre généreuse de M. McKay. Les renseignements qu'il tient à se procurer [illegible] entre les mains du comité.

Le bill a été référé une seconde fois au comité.

Cette dernière manœuvre fait mieux ressortir l'énormité du bill. La mesure est le fruit d'une combinaison sur laquelle je veux appeler votre attention. Je ne vous demanderai pas à l'appui de mon assertion de preuves légales [illegible]. Je me réserve de revenir plus tard sur cette question s'il le faut. Mais je sais parfaitement où l'on veut en venir. [illegible] Le Courrier aurait naturellement été l'imprimeur de MM. Marigny et Derbes [illegible] M. McKay à attacher le grelot, et cependant je le crois innocent. C'est sur lui aujourd'hui que retombe un blâme que méritait [illegible]. Je ne veux rien affirmer d'une manière positive, mais je crois être dans le vrai. Le bill a été préparé à la Nouvelle-Orléans et dès qu'il a été présenté au Sénat on a averti par le télégraphe les parties intéressées de venir à Bâton-Rouge. [illegible] Je suis surpris seulement que MM. King et McKay aient cherché à tromper la vigilance de M. Kenner.

Le bill des hypothèques tacites présenté par M. King a été reconsidéré et référé à nouveau au comité. Il n'en est pas moins mort et enterré. [illegible] ce ne serait certainement pas celui de M. King qu'il est remarquable par ses obscurités, sa lourdeur et ses détails compliqués.

On s'attend demain à un débat très intéressant à la Chambre sur le bill relatif au divorce. Il s'agit de relâcher quelque peu les liens du mariage. M. Hatch, de Ste Hélène, proposera un amendement qui fera de l'union matrimoniale une chose pour rire, une bagatelle, un joujou, une sorte de bracelet, par exemple, que l'on peut mettre et ôter à sa guise. L'amendement de M. Hatch porte que le divorce sera prononcé toutes les fois que les deux époux se présenteront en Cour et déclareront sous serment qu'ils ont mutuellement consenti à se séparer.

La chambre a voté aujourd'hui un bill qui porte le salaire de l'avocat de district de la Nouvelle-Orléans à $2,500 et celui des autres à [illegible].

## UNE LOI IMPORTANTE.

Voici une loi fort importante que vient de voter la Chambre des Représentans; notre correspondant de Bâton-Rouge en nous la transmettant y a appelé notre attention.

*Loi pour la protection des marchands ou vendeurs de produits agricoles.*

Section 1ere—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que tout marchand ou toute autre personne qui vendra les produits agricoles des Etats-Unis dans la ville de la Nlle-Orléans aura un privilége spécial sur cette denrée pour le prix d'achat, par préférence à tous autres créanciers [illegible]. Le vendeur pourra dans ce délai saisir les produits vendus, dans quelques mains et en quelque lieu qu'ils se trouvent, et leur réclamation pour le prix d'achat primera toutes les autres. Bien entendu que si le vendeur donne un ordre de retirer et qu'il y déclare que la livraison doit se faire sous privilége de vendeur, il n'existera en vertu de cet acte aucun privilége spécial.

Section 2.—Toutes les parties de lois à ce contraires et par les présentes rappelées.

Les artistes du théatre d'Orléans.—Le malheureux accident arrivé au Théâtre d'Orléans ayant suspendu les représentations et imposé aux pensionnaires de M. Boudousquié un chômage forcé, ces derniers ont imaginé de se former en société pour mettre à profit le temps qui s'écoulera d'ici à l'achèvement des réparations. Ils donneront donc quelques représentations au théâtre de la rue Poydras et commenceront probablement vendredi par *Othello*. Chaque artiste prélèvera sur la recette une part proportionnée aux appointements qu'il reçoit de la direction. Nous aimons à croire que les habitués du théâtre d'Orléans se feront un devoir d'assister aux soirées auxquelles ils sont conviés. Ce témoignage de sympathie est dû aux pensionnaires de M. Boudousquié et il ne leur sera pas [illegible]. Il n'y aura d'ailleurs de changé que le [illegible]; les mêmes œuvres seront interprétées par les mêmes artistes. [illegible] la direction a mis avec empressement à la disposition de la société la musique, les costumes, les brochures et les autres accessoires indispensables.

Concert de Jullien.—Le septième concert de Jullien a lieu ce soir dans la salle des Odd Fellows. Le programme est habilement composé. L'admirable ouverture d'Euryanthe par Weber, un nouveau quadrille national intitulé "The English", l'andante de la symphonie de Haydn, la *Surprise*, le récitatif et le grand air de la *Flûte enchantée* de Mozart, différens morceaux de la *Sonnambula*, un solo de cornet à piston, un solo de contrebasse, un solo d'ophicléide, le quadrille américain, la valse de la prima donna, la polka du traineau, etc., forment le programme de la soirée. Le concert sera probablement un des plus beaux que Jullien aura donnés dans notre ville.

Dentelles de Chantilly et de Bruxelles.—On verra par un avis inséré plus loin que M. Jules Delcroix, de New-York, No 506 Broadway, est l'agent aux Etats-Unis des célèbres fabriques de dentelles de Chantilly et de Bruxelles. Il a un assortiment extrêmement riche de châles, écharpes, pèlerines, berthes, voiles, manches, cols, mouchoirs, etc. Les commandes qu'on pourra lui faire seront immédiatement exécutées.

## TEXAS.

Nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 24 février. Un tuyau de la machine a fait explosion à bord du bateau à vapeur *Jack Hays*, au moment où ce steamer s'éloignait du débarcadère de Velasco, sur le Bayou Vert. Un nègre a été tué et le mécanicien, M. James Gray, grièvement blessé.

Dans une rixe qui a eu lieu dans le comté de Washington, entre un marchand [illegible] et un individu [illegible], le premier a été blessé d'un coup de couteau et le second a reçu une balle de pistolet à l'épaule. Les blessures ne sont pas dangereuses.

[illegible]

L'anniversaire de la naissance de Washington a été célébré avec une certaine pompe par les citoyens de Galveston.

[illegible]

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*Transmises à l'Abeille.*

### LÉGISLATURE D'ETAT.

Bâton Rouge, 1er Mars.—Sénat.—Le comité sur les élections a fait un rapport [illegible] St. Landry [illegible]. M. Ryan a présenté un bill pour soumettre au peuple [illegible] le siége du gouvernement de l'Etat. [illegible] Le bill, voté par la Chambre, qui abolit le bureau des travaux publics [illegible].

Chambre.—Une résolution a été adoptée pour demander au Congrès d'accorder une aide à l'établissement d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique, comme étant un grand travail national. [illegible] Le bill de M. Grandmont, qui retranche de la loi sur le divorce certaines restrictions, a été [illegible] considéré comme une lettre morte.

### Nouvelles d'Europe—Arrivée de l'Andes.

New-York, 1 mars—Le steamer Andes est arrivé à Boston. Les dates qu'il apporte de Liverpool sont du 14 février, c'est à dire de trois jours plus récentes que celles du Baltic. Rien d'important ne s'est passé en Europe. Les marchés aux cotons et aux céréales de Liverpool ont peu varié; le marché monétaire est un peu plus faible. Les Consolidés se sont fermés de 91 1/8 à 92.

Affaires d'Orient.—Des nouvelles de Krajova, récemment reçues à Londres, annoncent que le mauvais temps qu'il a fait pendant plusieurs jours a empêché les Russes de tenter l'assaut à Kalafat comme ils en avaient le projet.

Le steamer Canada a été retiré de la ligne Cunard, ainsi que douze ou treize autres steamships; ces navires ont été frétés par le gouvernement anglais pour transporter des troupes à Malte.

## CHRONIQUE LOCALE.

Procès en dommages—MM. Bonford et Gilmore, avocats, ont enregistré hier, à la Cour du District, une pétition dans laquelle M. James M. Powers réclame à la compagnie du Canal la somme de $1600, valeur de deux chevaux qui se sont noyés dans le canal, le 23 du courant, et de la voiture à laquelle ces chevaux étaient attelés.

Le demandeur dit qu'il y a plusieurs années, la compagnie à laquelle appartient le nouveau [illegible] une sorte de barrière pour prévenir les accidents [illegible]. Le demandeur, en se promenant sur le chemin dans l'après-midi du 23 courant, rencontra une autre voiture et, pour éviter une collision, longea le canal; [illegible] ses chevaux tombèrent à l'eau et se noyèrent.

M. Powers termine en demandant que la Compagnie, dont la négligence a causé cette perte, soit condamnée à lui payer $1200, valeur de la voiture, $400, valeur des chevaux et $25 de plus, montant qu'il a payé à ceux qui ont retiré du canal les débris de la voiture.

### Premier District.

Lewis Thompson Smith que l'on avait arrêté, il y a quelque temps sous prévention de bigamie, a comparu hier devant le recorder, qui, à la demande de l'avocat de la défense, a transmis le dossier de l'affaire au juge Robertson.

James Hughes s'est amusé à lancer des briques dans la maison de Timothy Sullivan et a fait [illegible] des personnes qui s'y trouvaient. Le recorder, après avoir exigé un cautionnement de $300, a renvoyé à James qu'il aurait à se présenter devant la cour criminelle.

M. S. De Bar accuse J. Masterdon d'avoir volé, au théâtre St Charles, des costumes évalués à $100. L'instruction de l'affaire aura lieu le 3 du courant.

Patrick O'Sullivan, sur lequel pèse une accusation de faux, subira un interrogatoire le 6 du courant. Le cautionnement a été fixé à $500.

John Lewis, h. c. l., accusé de s'être porté à des voies de fait et d'avoir proféré des menaces, a été acquitté.

M. E. Rowly, qui a le bonheur d'habiter la rue St-Thomas, le quartier le plus bruyant du premier district, a fait arrêter, sous prévention de trouble de la paix et de mauvaise conduite, Mme Manning et un autre personnage dont nous n'avons pu déchiffrer le nom. L'interrogatoire a été fixé au 11 du courant.

Margaret Demsey a été surprise en relations criminelles avec un nègre appartenant à M. Morgan. La femme passera deux mois à la maison de travail; l'esclave paiera $10 d'amende ou recevra trente coups de fouet.

L'esclave Betsey, appartenant au Dr. Hyde, aura à répondre, le 8 du courant, à l'accusation d'avoir criminellement battu un petit blanc du nom de Peter Hoeb.

Eliza Spencer a cinq piastres de moins dans sa poche pour s'être servi, dans la rue, d'expressions indécentes.

### Deuxième District.

Enquête.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de Bernard Phillips, natif du Danemark, trouvé mort dans une maison située au coin des rues Esplanade et Royale. Verdict: Mort de la rupture d'un vaisseau sanguin.

Le défunt avait 44 ans; il était maître public en cette ville.

—Le banc réservé aux accusés présentait hier un aspect inaccoutumé: il était presque vide.

Arrestations.—John Daret est au violon pour avoir blessé J. Hawthorne.

Robert Gardiner a été écroué sous prévention d'avoir essayé de voler.

G. O. Clark a été emprisonné pour avoir insulté un officier en pleine Cour.

Wm Sullivan, Fernando Seria et Thomas Lee ont été arrêtés sous prévention de voies de fait.

## LOUISIANE.

L'*Avant-Coureur* de St-Charles nous apprend que le carnaval a été fort triste à la côte; toutes les familles étant en deuil il n'y a eu cet hiver ni bals ni soirées.

Nouveau Journal.—Nous lisons dans l'*Avant-Coureur*:

Le *St-Michel*, tel est le titre d'un nouveau journal publié dans la paroisse St-Jacques. Le premier numéro a paru samedi dernier, et malgré son format lilliputien nous avons remarqué quelques articles intéressants dans ses colonnes. Le *St-Michel* a pour fondateur M. A. Thériot, et pour éditeurs MM. [illegible] et Co. [illegible] bonne chance et nous espérons qu'il s'agrandira promptement et qu'il prendra un format digne des talents de son rédacteur en chef, et du nom du grand saint qu'il a eu la fantaisie de choisir pour patron. St-Michel se posera sans doute comme l'Archange démocratique de la Côte; alors gare aux feuilles whigs.

Vols.—On lit dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste:

Il y a peu de jours, depuis un mois, que des vols ne se commettent dans notre paroisse, et les coupables ne peuvent être que des nègres. Malgré les chiens de garde des habitations, les portes sont défoncées et la graisse ainsi que le jambon disparaissent. Dans le Bonnet-Carré, une maison dont les habitants sont morts victimes de la dernière épidémie a été complètement dévalisée; tout le linge des susdits a été enlevé et figurera sans doute dans les bals des nègres, espèce de réunions publiques qui deviennent excessivement trop communes. Quand quelques personnes auront [illegible] rencontré la nuit sur nos chemins que des patrouilles de messieurs noirs, qui se promènent tranquillement la canne à la main. Nous ne serions pas étonnés qu'un de ces jours ils arrêtent les blancs retardataires pour les conduire à la geôle.

## AU PUBLIC.

Une publication de MM. Pélanne frères qui a paru dans les journaux d'hier, m'impose le devoir de prouver au public que dans les réparations faites au Théâtre d'Orléans, pendant l'été dernier, je n'ai pas visé à l'économie tant sur la quantité que sur la qualité des fers qui ont été employés. Pour faire cette preuve je publie les trois certificats suivants, savoir:

Je, soussigné, déclare: Que M. Charles Boudousquié m'a fait demander au théâtre d'Orléans pour savoir de moi s'il serait possible de suspendre les galeries de côté de théâtre aux charpentes du haut de l'édifice. Après un examen sérieux des lieux, je déclare que cette suspension pouvait se faire et je fixai les dimensions des colonnes, et des tirans devant traverser les murs. Après avoir exagéré le poids à supporter, je jugeai que trois ou quatre colonnes et deux tirans, par chaque côté, suffiraient amplement à donner toute la solidité. [illegible] M. Boudousquié fit mettre aux colonnes et quatre tirants. Je déclare en outre que le contrat entre M. Boudousquié et M. Pélanne aîné pour la fourniture des travaux en fer se fit en présence de M. Develle et de moi, que M. Boudousquié demanda à M. Pélanne quel serait le juste prix de ce travail, que M. Pélanne [illegible] répondit [illegible] la livre, et que M. Boudousquié consentit à ce prix sans observation aucune, sans marchander en rien le prix convenu. Je dois ajouter en outre que M. Pélanne aîné s'obligea à fournir pour ce prix, du travail irréprochable. Depuis la catastrophe de dimanche dernier j'ai examiné les colonnes des étages de côté, elles sont de la dimension fixée par moi.

Nlle-Orléans, le 1er mars 1854.
Jos N. de Pouilly.

Je, soussigné, déclare que les faits relatés par M. DePouilly concernant le contrat fait entre M. Boudousquié et M. Pélanne aîné sont rigoureusement exacts.

Nlle-Orléans, 1er mars 1854.
G. Develle.

Nouvelle-Orléans, le 1er Mars 1854.

Mr. Boudousquié:

*Mon cher Monsieur,*

Selon votre désir, j'ai examiné le fer employé à suspendre les galeries, et je trouve que la quantité qui en a été mise en usage était suffisante pour supporter dix fois le poids requis [illegible]. Je déclare de plus que le prix était assez élevé pour qu'on employât la meilleure qualité de fer du Tennessee.

Votre respectueux serviteur,
(Signé) Luther Homes.

Nous, soussignés, déclarons que Messieurs Pélanne frères ne nous ont jamais dit que [illegible]

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1854.
G. Develle,
A. Chevalier.

Je respecte trop les saintes douleurs de mes concitoyens pour ajouter un mot à ce qui précède.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1854.
Chs. Boudousquié.

Sébastopol.—Voici ce que raconte l'[illegible] Belge du voyage récent fait par un Français à Sébastopol: [illegible]

---

## FEUILLETON.

### LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGENE SUE.

#### XXI.

Environ six semaines après la tentative de suicide d'Aurélie Jouffroy, S. A. S. monseigneur le prince Charles-Maximilien rentrait, dans l'une des voitures de la cour, au palais de l'Elysée-Bourbon mis ordinairement, par le roi des Français, à la disposition des membres des maisons souveraines qui venaient passagèrement habiter Paris.

Le prince laissa dans leur salon de service les aides de camp qui l'accompagnaient, et entra seul dans sa chambre à coucher, où l'attendait M. Muller, son premier valet de chambre, serviteur éprouvé, digne à tous égards de la confiance illimitée de son maître.

Il était environ dix heures du soir. Charles-Maximilien, vêtu de noir, portait au cou le collier d'or et d'émail de la Toison-d'Or, et sur son gilet blanc, le grand cordon rouge de la Légion d'honneur, dont la plaque, enrichie de diamans, étincelait au côté gauche de son habit. L'altesse sérénissime trouvait de bon goût de se parer des insignes d'un ordre français (parmi tous ceux qu'il possédait) lorsqu'il assistait en France à quelque cérémonie.

Charles-Maximilien, âgé d'environ trente-six ans, d'une figure régulière, gracieuse et martiale, d'une taille élevée, d'une tournure fort élégante, était, nous l'avons dit, un homme fort séduisant.

Lorsque la porte de sa chambre à coucher fut fermée, le prince marcha de long en large avec agitation. Après avoir remis ses gants et son chapeau à monsieur Muller, qui suivait d'un regard respectueux, mais inquiet, les évolutions de son maître, celui-ci, au bout de cinq minutes de silence, s'écria:

—C'est décidé, nous partirons demain pour l'Allemagne.

—Votre Altesse voudra bien, en ce cas, me donner ses ordres.

—Oui, car plus j'y réfléchis, plus ce départ me semble sage, prudent et habile. D'ailleurs, je ne saurais me contraindre, et ce serait compromettre l'avenir. Je partirai donc. Que veux-tu? je bats en retraite devant l'ennemi, mon pauvre Muller, mais dans l'espoir de prendre plus tard l'offensive, j'imite en cela l'habitude et la vieille tactique de feu mon glorieux cousin l'archiduc Charles.

Et après un moment de silence, le prince ajouta en soupirant:

—Quelle adorable créature que cette jeune comtesse! Ah! Muller, je suis véritablement amoureux, cette fois.

—Votre Altesse me permettra de lui dire, cette fois-là s'est déjà rencontrée plusieurs fois.

—Non, car jamais, je te le répète, mes yeux n'ont admiré beauté plus idéale. Dix-huit ans, une perle, un trésor de jeunesse, de grâce et de candeur! Oh! Muller, qu'elle était belle sous sa virginale parure de fiancée! Oui, ce soir, je l'ai trouvée plus adorable encore qu'avant-hier, jour de la signature de son contrat. Quelle heureuse inspiration le comte de Villetaneuse a eue de me choisir pour témoin de son mariage! Muller, crois-moi, ceci est grave, très grave, je ressens ce que je n'ai jamais éprouvé. Cet amour est aussi soudain que profond; j'en suis effrayé!

Et après un nouveau silence, l'altesse s'adressant à son honnête serviteur:

—Tu m'as souvent rendu de grands services en pareille circonstance. Je compte sur ton dévouement, sur ta discrétion, sur ton intelligence accoutumés. [illegible] s'il en est ainsi, parle-moi sincèrement, nous les modifierons.

—La seule objection, monseigneur, objection capitale, est celle-ci: Malgré mon dévouement sans réserve à Votre Altesse, et ma résolution de la servir à bonne fin, il se pourrait que monsieur le comte de Villetaneuse ne m'agréât point parmi ses domestiques.

—C'est juste... et si la crainte se justifie, nous tâcherons d'aviser. Mais j'ai tout lieu de croire, grâce à la puissante recommandation de mon ami le duc de Manzanarès (car le comte doit surtout ignorer que tu sors de chez moi, puisque heureusement tu étais absent lors de ses voyages en Allemagne), j'ai tout lieu de croire, dis-je, que grâce à la recommandation du duc, tu seras parfaitement reçu du comte, qui d'ailleurs, ce me semble, est monté sur un grand pied. Or, une fois dans la maison...

—Le reste, monseigneur, va de soi...

—Ainsi, mon projet te paraît praticable?

—Oui, monseigneur. La mission est difficile, délicate, épineuse, mais avec de la persévérance, de l'adresse et du temps...

—Quant à cela, tu seras seul juge de l'opportunité de... Mais à quoi songes-tu?

—Votre Altesse n'a plus à se préoccuper de cette hypothèse que je pourrais ne pas être reçu au service du comte; en ce cas-là j'ai un moyen assuré de m'introduire dans la maison.

—Je te crois; je ne t'interroge même pas sur le moyen dont tu parles. Je connais ton prodigieux esprit de ressources.

—Il est entendu qu'à un moment donné, monseigneur, j'aurai carte blanche?

—Oui, sans cependant outrepasser certaines limites; souviens-toi que nous sommes en France et non dans les Etats de mon frère.

—Que Votre Altesse se rassure.

—C'est que parfois tu vas... un peu loin.

—Monseigneur fait allusion à l'aventure de la fille du bourgmestre?

—Justement...

—Mais, ainsi que Votre Altesse me l'a fait remarquer très judicieusement, nous sommes ici en France, et c'est autre chose.

—Tout autre chose, encore une fois, ne l'oublie pas.

—Non, monseigneur, je serai prudent; tout réussira; ayez confiance en votre étoile d'abord, et ensuite dans mon vif désir de bien servir Votre Altesse.

—Ah! Muller... puisse cette confiance ne pas être trompée! Si tu savais combien la comtesse est belle! quel éclat! quelle fraîcheur! quelle fleur de jeunesse et d'innocence! Et puis, un son de voix si doux, un regard si ingénu, si timide! La timidité, charme divin auquel les femmes de cour ne m'ont guère habitué! [illegible] il fallait voir son trouble enchanteur, tandis que sa mère, une grosse et grande diablesse de femme, de la taille d'un de mes grenadiers, disait, suffoquée d'orgueil, à un bonhomme placé derrière elle, son mari sans doute:—Son Altesse parle à notre fille! Il y avait dans [illegible] un éclat si triomphant, si burlesque, que, Dieu me damne! j'aurais embrassé cette belle enfant, que la mère se fût écriée plus triomphante encore: Son Altesse embrasse ma fille!

—Monseigneur, je noterai cette mère-là sur mes tablettes; elle peut être un auxiliaire sans le savoir: ce sont les meilleurs.

—Quant au comte, si je ne savais pas quel homme c'est, je n'aurais donc aucune espérance. Je t'ai d'ailleurs suffisamment édifié sur lui...

—D'après les renseignements de Votre Altesse, je le connais... comme s'il m'avait [illegible]

—Je t'ai dit aussi ce que c'était que son oncle le marquis.

—Il vendrait son âme à Belzébuth, si Belzébuth savait quoi faire d'une pareille âme. Je serai sur mes gardes.

—[illegible] de vieux drôle est très fin, très pénétrant, très rusé. Ah! Muller! si tu savais [illegible] quel détestable entourage pour cette jeune femme!

—Au contraire, monseigneur, ils feront la moitié de ma besogne.

—Ton observation est juste; elle m'encourage. Ah! je le sens aux battements de mon cœur, à mon impatiente ardeur, à la mélancolie que me cause ce départ, mélancolie non sans charme, parce que l'espérance l'adoucit; oui, je le sens, je n'ai que vingt ans, ou plutôt je suis amoureux comme à vingt ans; l'amour me rajeunit. Combien les jours, les mois vont me durer loin de cette adorable comtesse! quel supplice! et pourtant il me faut partir, il le faut! Je ne serais pas maître de moi; mon secret viendrait de mon cœur à mes lèvres, si je revoyais à présent la comtesse. Je ne me reconnais plus, te dis-je, je suis fou!

—Au jour de son triomphe, Votre Altesse retrouvera sa raison.

—Le dieu des amours t'entende, mon pauvre Muller!

—Ce dieu a jamais été sourd aux prières de Votre Altesse. Cette fois encore, il lui sera favorable. Mais, avant de quitter Paris, monseigneur ne laissera-t-il pas une preuve de souvenir à madame la comtesse, en manière de pierre d'attente? Ceci me semblerait indispensable.

—[illegible]

—Rien de plus simple. Il m'est permis, en ma qualité de témoin du mariage de la comtesse, de lui offrir une marque de souvenir. Mais, d'ici à demain, [illegible]. La délicatesse, le bon goût, exigent que ce présent soit plus précieux par le travail que par la matière [illegible].

—Monseigneur, pourquoi ne pas offrir à madame la comtesse cette magnifique coupe d'or ciselée, un chef-d'œuvre de l'orfèvre Fortuné Sauval? La valeur vénale de cet objet d'art, m'a dit Votre Altesse, est un peu plus de deux [illegible] mille francs [illegible] en raison de son admirable travail.

—Ma coupe d'or! mon bijou de prédilection! Cette merveille que Benvenuto Cellini eût enviée!

Et, après un moment de réflexion:

—Justement, le prix que j'attache à ce chef-d'œuvre me fait un devoir de l'offrir à la comtesse.

[illegible]

#### XXII.

Henri de Villetaneuse [illegible]

[illegible]

—Ce pauvre Coco, cette pauvre Jeannette, ce pauvre Roussel, cette pauvre Prudence, cette pauvre Marianne, ce pauvre Fortuné! Ah! quel pauvre bonhomme vous êtes vous-même, pour l'amour de Dieu! Mimi, ne te fâche pas! nous causons. [illegible]

—Sans compter que le prince a parlé deux fois à Aurélie.

—Je n'y ai pas fait attention.

—Je ne sais pas alors où vous aviez les yeux [illegible]

—[illegible] Comment, en quoi? Enfin, d'abord, c'est un si bel homme; et puis un air... enfin un air d'altesse... [illegible] que son frère est souverain en Allemagne. Je pourrais toujours dire que le frère d'un souverain en Allemagne a parlé deux fois à la comtesse ma fille!

—C'est déjà bien joli comme ça, Mille comtesse!

—Voilà-t-il pas! Il y en a, ma foi, qui seraient [illegible] et princesses qui sont loin de la valoir!

—Allons, notre fille est contente, et cela ne satisfait point encore ton amour-propre? Que diable veux-tu donc qu'elle devienne maintenant?

—Tenez, je ne sais pas sur quelle herbe vous avez marché ce matin, vous ne dites que des bêtises!

—A la bonne heure!—répondit avec sa douceur et sa résignation accoutumée monsieur Jouffroy, au moment où le maître d'hôtel de monsieur de Villetaneuse, après avoir frappé à la porte, dit en s'inclinant:

—Je viens avertir monsieur et madame que le déjeuner de madame la comtesse est servi.

—Comme ça vient à bon genre!—dit madame Jouffroy à son mari, après le départ du maître d'hôtel.—«Le déjeuner de madame la comtesse est servi!» tandis que cet imbécile de Pierre nous criait de sa grosse voix:—C'est servi!—ou bien:—La soupe est sur la table!—Allons, vite, vite,—ajouta madame Jouffroy,—descendons déjeuner, ne faisons pas attendre notre gendre!

—C'est étonnant,—se disait monsieur Jouffroy en suivant sa femme,—j'avais toujours si bon appétit le matin... et je n'ai pas faim du tout... Bah! l'appétit vient en mangeant [illegible] mais c'est égal; je n'ai pas osé avouer cela à Mimi, qui m'a fait m'habiller de pied en cap. Je regrette ma robe de chambre [illegible] en robe de chambre, comme autrefois chez nous, en famille, sans façon, en dégustant une vieille bouteille de sauterne avec mon pauvre Roussel.—Et monsieur Jouffroy étouffant un soupir, ajouta:—Enfin, Mille est heureuse.

(*A continuer.*) EUGENE SUE.

---

[illegible] l'écouterai un peu [illegible]

—[illegible] quand, en passant devant la chambre de nos filles, je me rappelais cet horrible jour, où Aurélie, quasi mourante... Ah! c'est affreux quand on pense à cela!

—A qui le dis-tu?—reprit madame Jouffroy, dont les yeux devinrent humides [illegible]

—Ah! ce fut [illegible] déplorable, sans parler de ses conséquences,—reprit en soupirant l'ancien commerçant;—car enfin, voyons, [illegible] et n'a pas voulu me permettre d'aller aux informations sur la fortune de notre gendre, et...

—Ah! encore cette idée-là! Est-ce que Richardet ne t'avait pas dit que le marquis et son neveu pouvaient, s'ils l'avaient voulu, évaluer leur fortune à plus d'un million?

—C'est vrai, Richardet connaît leurs affaires, je devais l'en croire, mais enfin...

—Mais enfin... quoi? Il fallait, n'est-ce pas, aller aux informations de tout côté, risquer que cela vînt aux oreilles du marquis ou de notre gendre, et leur faire [illegible] leur faire rompre le mariage encore une fois, désespérer Aurélie, et la pousser une seconde fois à....

—Oh! tais-toi, ma femme, tais-toi! c'est à faire frémir!

—Je le crois bien! car enfin, admettons ce qui n'est pas, ce qui ne peut pas être; oui, supposons que monsieur de Villetaneuse, comme le disait cette mauvaise langue de monsieur Roussel, eût été ruiné, que nous en eussions eu la preuve, est-ce que, malgré cela, nous ne lui aurions pas donné notre fille, plutôt que de la voir mourir de chagrin?

—Grand Dieu! je le crois bien!

—Il valait donc mieux nous en tenir aux renseignements de Richardet, qui [illegible] toute confiance, et ne pas nous exposer à provoquer une nouvelle rupture par des démarches [illegible] pour l'amour-propre de messieurs de Villetaneuse.

—Tu as peut-être raison; cependant...

—Que tu es donc insupportable avec tes *si* et tes *mais*! Est-ce que le jour de la signature du contrat, monsieur le marquis n'a pas remis à son neveu quatre cent mille francs en beaux et bons billets de banque, dans un portefeuille à ses armes, en lui disant: «Mon neveu, je te ferai attendre le restant de mon héritage le plus longtemps possible!» Tu l'as vu? Tu l'as entendu?

—Distinguons, Mimi, distinguons! J'ai entendu monsieur le marquis dire cela, c'est vrai; j'ai vu le gros portefeuille qu'il a remis à notre gendre, c'est encore vrai; mais je n'ai point vu de tout ce qu'il y avait dans le portefeuille.

—Quoi! vous n'avez pas honte d'une pareille défiance?

—Dame.... non.

—Taisez-vous, c'est indigne!

—Mais, Mimi....

—C'est comme pour la terre de Montfalcon, en Dauphiné, estimée quatre cent mille francs, vous n'avez pas eu de cesse que vous n'ayez écrit au régisseur. Qu'est-ce qu'il vous a répondu?

—Que la terre était évaluée environ quatre cent mille francs, et appartenait à monsieur le comte Henri de Villetaneuse.

—Hé bien! c'est clair, je crois?

—Oui, mais il pouvait y avoir des hypothèques, et tu m'as défendu de...

—Laissez-moi tranquille, vous rabâchez toujours la même chose. Ce qui est fait est fait; notre fille est mariée, elle est aux anges. Que voulez-vous de plus?...

—A la bonne heure, Mimi, à la bonne heure! Je ne me plains pas. Ce n'est pas l'intérêt qui me guide. Bon Dieu du ciel! lorsque j'ai vu Aurélie mourante, j'aurais donné jusqu'à mon dernier sou pour la sauver. Mais, enfin, il nous reste, tout compte fait, cent quatre vingt mille francs.

—Ne nous voilà-t-il pas bien à plaindre! Notre pension et notre logement chez notre gendre vous coûteront six mille francs par an.

—Je ne dis pas ça pour moi, mais il me serait pénible de te voir te priver de quelque chose, ma pauvre Mimi; car, enfin, [illegible] nous ne pouvons, sans injustice criante, donner moins de cent mille francs à Mariane, si elle se marie.

—Ne t'occupe pas de cela. Il y a parfois de bons coups à faire à la Bourse.

—Jouer à la Bourse! Ah! mon Dieu! qu'est-ce que tu dis là? J'en ai la chair de poule! Jouer à la Bourse! Est-ce que tu aurais la pensée de...

—Allons, te voilà tout ahuri.

—Il y a bien de quoi, bonté divine! Jouer à la Bourse! c'est un jeu comme un autre, on peut s'y ruiner en un tour de main. Comment, toi toujours si prudente en affaires, toi qui autrefois épluchais si rigoureusement nos placements, préférant un intérêt modique, mais certain, tu voudrais...

—Je veux que tu ne te mettes pas martel en tête à propos d'une parole en l'air. Me prends-tu pour une écervelée capable de compromettre les capitaux qui nous restent?

—Dieu m'en garde! Mimi, j'ai trop de confiance en toi pour cela; tes paroles me rassurent.

C'est fort heureux!

—Tiens, à cette seule pensée de jouer à la Bourse, la sueur m'en était montée au front.

—En vérité, je ne sais qu'inventer pour te tourmenter; tu n'es jamais content de rien.

—Moi! ah, par exemple!

—Certainement. Nous sommes au lendemain du mariage de notre fille, son bonheur est assuré, mais tu ne sais qu'imaginer pour attrister ce beau jour. Tu vas chercher midi à quatorze heures [illegible]

—Dame, je ne peux bien dire qu'en ne vivant plus chez nous, mais chez notre gendre, il y a quelques petites choses que je regrette.

—Quoi donc? je voudrais bien le savoir! Voilà qui est un peu fort!

—Non, non... quand je dis que je regrette ces choses-là, c'est une façon de parler.

—Voyons, que regrettez-vous? Ayez donc le courage de le dire!

—Allons, Mimi, ne te fâche pas, nous causons: hé bien, par exemple, j'étais habitué à la cuisine de Jeannette; il y avait de petits plats dont j'allais surveiller la confection, cela m'amusait; or, tu penses bien que je ne me permettrai pas d'aller fourrer mon nez dans la cuisine de notre gendre.

—Pardi! ni moi non plus, tandis qu'il me fallait toujours être sur les talons de Jeannette. Elle avait des qualités, mais c'était un bourreau pour le beurre!

—Je ne dis pas non, mais elle cuisinait fièrement à mon goût, et elle n'avait pas sa pareille pour les pieds de mouton à la poulette, mon régal.

—N'allez-vous pas maintenant vous plaindre de la table de notre gendre, qui a un chef et deux aides de cuisine!

—Ce qui, par parenthèse, doit lui coûter gros, et le reste de la maison est à l'avenant.

—Ce sont ses affaires et non les nôtres.

—A la bonne heure, Mimi! mais tu ne peux pas me faire un crime de préférer la cuisine bourgeoise à la cuisine du grand genre. Et puis, il y a encore une chose....

—Allons, quoi encore?

—J'aimais à mettre moi-même mon vin en bouteilles; ça passait le temps, et de la sorte mon vin n'était jamais baptisé. Je sais bien qu'après cela je pourrai proposer à notre gendre, si toutefois ça lui est égal de me charger de...

—De mettre son vin en bouteilles, peut-être?

—Pourquoi pas?

—Ma parole d'honneur, je ne sais pas à quoi vous rêvez! faire une pareille proposition à notre gendre! vous êtes donc fou?

—Tu crois que....

—Je crois que c'est tout bonnement absurde!

—Très bien, Mimi, très bien, c'est entendu, je n'en soufflerai pas mot à notre gendre.—Et souriant avec bonhomie.—Voyons, que je vide mon sac aux regrets, afin que ce soit fini, et que je ne t'impatiente plus.

—Achevez, achevez!

—Il y avait encore ce pauvre Coco....

—Quel Coco?...

—Coco, notre cheval. Il paraît qu'il n'était pas beau, quoiqu'il nous eût coûté sept cents francs; car, lorsque je l'ai montré à monsieur le comte, quand il venait nous voir, rue du Mont-Blanc, il s'est mis à rire.

—Je crois bien! l'attelage de la voiture de noces d'Aurélie a coûté huit mille francs, m'a dit notre gendre; on lui a acheté pour lui deux chevaux de selle du même prix.

—Seize mille francs! rien que pour les chevaux, sans compter les voitures et les harnais, c'est fièrement salé! Mais, pour en revenir à Coco, il me connaissait, je descendais tous les matins à l'écurie pour lui porter des croûtes de pain; dès que j'entrais, il dressait les oreilles, il hennissait, il frappait du pied, et la pauvre bête me léchait les mains. Pourvu que dans la maison où il est il soit aussi heureux que chez nous! Enfin, je passais encore une petite demi-heure à l'écurie avec Coco, ça m'amusait. Or, tu dois penser que pour rien au monde, je ne m'aviserais d'entrer dans l'écurie de notre gendre, et de m'approcher de ses grands scélérats de chevaux anglais, qui sont si fougueux [illegible] de peur en te voyant monter, avec Mimi, dans sa belle voiture neuve.

—Hein! le fringant équipage, avec des armes et une couronne sur la portière. Dieu! les belles armes! Il y a comme trois espèces de petits crapauds d'or sur un fond rouge.

—Je n'ai point remarqué, Mimi, quelles bêtes c'étaient; mais ce qu'il y a de certain, c'est que [illegible]

[illegible]

—A Mariane. Cette chère enfant [illegible]

[illegible]

---

Le Dr Wm H. FARROW, médecin distingué du comté Worcester, Etat du Maryland, [illegible] le Cherry anodin [illegible] diarrhée [illegible]
Prix: 50 cts seulement la bouteille ou six bouteilles pour $2.50. 22fév—6m

DÉCOUVERTE IMPORTANTE
Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. [illegible]
Amor de Mortimore pour la purification du sang.
[illegible]
AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS. [illegible]
A vendre par J. WRIGHT & Co.,
4déc—3m No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG
Les Médecines Graefenberg sont recommandées partout [illegible]
J. WRIGHT & Co., rue de Chartres.
Chez lequel on trouvera un [illegible] 28jan—1m

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.
Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.
Bonn, 19 juillet 1852.
Cette farine, légère et agréable, est un des meilleurs aliments [illegible]
Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. P. DUCONGÉ, No. 13, rue Dumaine, Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.
N. B.—Cette Farine convient surtout aux enfants et aux convalescents, et aux estomacs d'un tempérament faible. 9nov—3m

AVIS.
F. P. DUCONGÉ
PREVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres, No 30, il s'est fixé au No 13 rue Dumaine, [illegible] Vieille-Levée, où il continuera à recevoir les ordres qui lui seront adressés, jusqu'au moment où il pourra reprendre son ancien local, maintenant en voie de construction. 15 fév

LAC PONTCHARTRAIN.
Le soussigné, récemment arrivé de France, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il ouvrira sa maison, au lac Pontchartrain, dimanche 5 courant. Il pense que le public orléanais voudra bien lui continuer le patronage dont il a honoré son établissement et qu'il s'efforcera toujours de mériter. BOUDRO.
1er mars—3
Le Picayune et le Courrier sont priés de copier.

CHAMPAGNE
De la veuve Clicquot Ponsardin.
Fdo. DE FUENTES & Co., No 22, Vieille Levée.
Seul agent et importateur. 2 mars

Terrains à vendre à Mandeville.
A VENDRE quatre terrains contigus de 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, mesure française, dans l'îlet compris entre les rues du Lac, Lamarque, Claiborne et [illegible] Marigny. S'adresser à M. Coquillon, maître de poste à Mandeville, ou à la Nouvelle-Orléans, rue Toulouse No 91. 2mars—3

Dépôt des manufactures
DE DENTELLES DE CHANTILLY ET BRUXELLES.
Châles, Echarpes, Pèlerines, Berthes, Volants, Manches, Voiles, Mouchoirs, etc. etc.
JULES DELCROIX,
506 BROADWAY,
Près l'Hôtel Métropolitain—New York.
2 mars—1m

OUVRIER EN CHEVEUX—On a besoin d'un ouvrier pour le travail des cheveux. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres. 2 mars—3

A VENDRE.
LE fonds d'un magasin de comestibles, situé au coin des rues Conti et Levée, Troisième district. S'adresser sur les lieux. 2mars—4

Succession de Andrew Anderson.
AVIS est donné à toutes les parties intéressées de ne payer aucune somme due à cette succession à d'autres personnes qu'à Charles Diamond et Oliver Rice, exécuteurs testamentaires, ou à leurs avocats.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1854.
LABUE & WHITAKER, avocats,
2mars—3m10 6 Exchange Place

MONSIEUR JESOU,
Bachelier-ès-lettres et ès-sciences mathématiques,
ANNONCE respectueusement au public qu'il pourra disposer de quelques heures le matin et le soir. Il désirerait les consacrer à donner des leçons. Il se chargerait soit de faire à ses élèves un cours d'études commerciales, soit de les préparer aux écoles militaires des E.-U. et de France [illegible]
Prix: 5 leçons par semaine [illegible]
[illegible] 2mars—1m

Compagnie de Pompes d'Orléans No 21. [illegible]
Par ordre. ROBT. J. LILLY, Secrétaire.

ON DEMANDE [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve de marchandises saisies.
L'attention particulière des acheteurs est appelée à la vente sans réserve de Marchandises [illegible] aura lieu aujourd'hui 2 mars, à 10 heures, au magasin d'encan de M. Peychaud & Co No 26, rue de la Vieille Levée entre Bienville et Douane.

MM. Morphy & Nevins vendront à l'encan, aujourd'hui, à 11 heures, au No 73, rue des Magasins, du tabac Havane. L'attention du commerce est appelée sur cette vente.

Ventes par Beard & May, en mars.
3 mars—[illegible] rue St-Charles.
3 mars—Succession Alexander F. Dobb, librairie d'ouvrages sur la théologie [illegible]
[illegible]
8 mars—Succession C. J. Bender—Esclaves de valeur.—Propriétés améliorées dans le Quatrième District [illegible]—Succession de Michael Gallagher: Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Robert White: maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.
11 mars—Propriétés de valeur, dans le 1er, le 4me District et à Beckerville.
11 mars—Succession de James Dunn—Lots vacants et améliorés, dans le premier et le quatrième districts.
15 mars—Succession de Joseph Landis—Terres de choix, dans la paroisse de la Pointe-Coupée—Terres de choix dans la paroisse Pointe Coupée—Succession de Wm K. Sloan—5 esclaves de valeur.
18 mars—Vente positive de propriétés de valeur, à Carrollton et dans les premier et quatrième districts, pour effectuer une liquidation pour cause de départ.
25 mars—Succession de Frederick R. Proctor: propriétés de valeur dans le 4me district.—Succession de Caroline M. Jenks: propriétés dans le 4me District.
29 mars—Succession de Geo. Voulkes, terres et lots sur la rive droite du fleuve Mississipi, et à Tunisburg.
1er avril—Succession de Mme Gustave Soniat, îlots de valeur au faubourg Avart, ville de Jefferson.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

## PROCLAMATION DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Le 28 février 1854.

EN VERTU de l'acte de consolidation de la ville de la Nouvelle-Orléans et qui pourvoit au gouvernement et à l'administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852; et conformément à l'acte supplémentaire audit acte, et qui pourvoit à l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nlle-Orléans, approuvé le 23 février 1852; et aussi d'après les termes d'une ordonnance du Conseil Commun de la ville de la Nlle-Orléans, qui détermine la représentation des différents districts et wards, approuvé le 14 octobre 1852:

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu par les votants dûment qualifiés de la ville de la Nlle-Orléans, le 4ème lundi de mars prochain (le 27ème jour dudit mois) pour élire les officiers de la ville de la Nlle Orléans et les membres du Conseil Commun comme suit, savoir:

Un Maire pour la ville de la Nlle-Orléans,
Un Trésorier,
Un Contrôleur,
Un Commissaire des rues.

Les officiers et membres devront être [illegible] par un ticket général.

Quatre Recorders à nommer par district, savoir: Un dans chaque district de la ville de la Nlle-Orléans;

Sept membres du Conseil des Aldermen pour remplacer [illegible] MM. E. W. Sewell, C. D. Yancy, E. W Perry, Dr Isidore Labatut, E Gignel, J J Legendre et J. M Burke, savoir:

Dans le Premier district—trois Aldermen,
Dans le Second District—deux Aldermen,
Dans le Troisième District—un Alderman,
Dans le Quatrième District—un Alderman.

Vingt-sept membres du Conseil des Assistants-Aldermen, comme suit:

Dans le premier Ward—trois Assistants-Aldermen,
Dans le second Ward—quatre assistants-Aldermen,
Dans le troisième Ward—Six Assistants-Aldermen,
Dans le Quatrième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Cinquième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Sixième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Septième Ward—Deux Assistants-Aldermen,
Dans le Huitième Ward—un Assistant-Alderman,
Dans le Neuvième Ward—un Assistant-Alderman,
Dans le Dixième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Onzième Ward—un Assistant-Alderman.

Les polls seront ouverts aux différents endroits et sous l'inspection des inspecteurs qui seront nommés à cet effet, conformément à la loi.

Les retours de ladite élection devront être remis au soussigné conformément à la loi.

A. D. CROSSMAN, Maire.

1 mars—te27

JOHN WARRIN,
No 48, Maiden Lane,
NEW-YORK.
FABRICANT et importateur des célèbres aiguilles de J. Warrin, comprenant: aiguilles à pointe fine—aiguilles à pointes légèrement arrondies—aiguilles à pointe ronde—aiguilles pour modistes—aiguilles pour selliers—aiguilles pour lacets—aiguilles pour gants—aiguilles pour colliers—aiguilles à la chaînette—aiguilles pour filets—aiguilles à tricoter [illegible] toutes sortes d'aiguilles. Par suite de nombreuses contrefaçons des véritables aiguilles de Warrin, l'avis suivant a été publié:
AVIS—La grande approbation dont jouissent dans le public, depuis plus de vingt ans, les aiguilles de J. Warrin, a engagé certains vendeurs sans probité à contrefaire ses étiquettes, et à les appliquer sur des aiguilles de qualité inférieure et de bas prix. [illegible] "Manufactured for J. Warren Redditch." [illegible] "Manufactured and warranted by J. Warrin, Eagle Mills, Redditch." [illegible]
MM. les marchands sont avertis de ne pas vendre d'aiguilles de ces contrefaçons [illegible]
J. Warrin ne fabrique que des aiguilles de première qualité. [illegible]
Les véritables aiguilles de Warrin sont à vendre par la plupart des marchands connus de la Nouvelle-Orléans. 1ermars

GRAND DÉPOT DE SANGSUES DE HONGRIE CHEZ M. AUBERT, 170, rue de Chartres,—Sangsues en débarquement du navire Brandywine, à vendre aux prix les plus modérés. 1er mars—15f

REÇU par les steamships Black Warrior, Star of the South et Philadelphia: Un grand assortiment de marchandises de printemps, telles que: chapeaux de paille, blonde et paille, Leghorn, paille diamant, Belgrade [illegible] de toutes couleurs, bordures en gaze, guimpes, fleurs artificielles, tarlatanes, doublures en soie [illegible]
ISAAC SAWIN,
1er mars 69, rue du Canal.

RASOIRS ANGLAIS des fabricants les plus réputés de Sheffield, tels que Elliot, Wade & Butcher. Ces excellens rasoirs réunissent à l'élégance de modèle un tranchant parfait, et sont vendus garantis, par C. CARRERE, 116, Vieille-Levée,
1 mars et encoignure Condé et Madison

CARTES de Joseph Rodgers & Sons—12 douzaines modèles variés, reçus et à vendre par C. CARRERE, 116, Vieille-Levée,
1 mars et encoignure Condé et Madison

PLUMES MÉTALLIQUES de Joseph Gillott—30 grosses pour usage de bureau et celui des écoles. A vendre par C. CARRERE, 116, Vieille-Levée

BOCAUX A CANDY de 1/2, 3/4 et un gallon—80 caisses parfaitement conditionnées, à vendre par C. CARRERE, 116, Vieille-Levée.
1 mars et encoignure Condé et Madison

DIVERS—500 caisses sucre en morceaux, en poudre et pains de sucre;
200 caisses assorties maquereaux Nos 1, 2 et 3, gros et petits;
50 frequins beurre jaune de Goshen, qual. de choix;
1000 sacs café de Rio et de la Havane;
200 caisses fruits pour pâtés;
150 balles amandes à coque tendre, de Tarragone;
1200 caiss. savon Winchester, Colgate et Livermore;
25 caisses (fortes de 2 livres) pêches conservées;
3000 rames papier paille, dimensions assorties;
500 caisses harengs bouillés et No 1;
100 sacs poivre noir;
50 sacs piment;
350 demi-boîtes thé Pouchong;
1500 boîtes assorties de thés Impérial et Gunpowder;
75 caisses canneberges de Curtis & Co.
En magasin et à vendre par JOS. H. MARKS & Co.,
1 mars 76 et 78, rue des Magasins

CHAMPAGNE—400 paniers des marques Ancre, Cordon Vert et Cordon Bleu, en débarquement du navire Brandywine, à vendre par SOSTHENE THOMAS,
1 mars 29, rue Natchez.

VIN ROUGE—500 caisses St. Julien, Léoville, Haut Brion et Larose, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par SOSTHENE THOMAS,
1 mars 29, rue Natchez.

AVIS.
LE Dr. CRANE annonce respectueusement aux citoyens de la Nlle-Orléans et du voisinage, qu'il est en ce moment à l'Hôtel St-Louis où il restera peu de temps, jusqu'à ce qu'il ait pris un bureau permanent. Il donnera son attention à tous les maux d'yeux et d'oreilles, et de la gorge, des affections pulmonaires, tels que l'asthme, les bronchites, la consomption, la dyspepsie chronique, et les symptômes de ces maladies; les scrofules, tous les maux qui proviennent de l'impureté du sang, la névralgie, etc. Son mode de traitement consiste à respirer des vapeurs médicales et repose sur des découvertes modernes, sur la physiologie de la respiration et de la nutrition et peut être soumis à l'examen philosophique le plus strict.
Le Dr. Crane a un grand nombre de lettres transmises par des Citoyens haut placés de la Géorgie et d'autres Etats et certifiant qu'il peut faire tout ce qu'il promet.
On peut voir le Dr. CRANE, à sa chambre No 13, de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Il se rendra chez les familles sur demande. 27 fév

CHAMPAGNE—40 paniers vin de Champagne Ruinart 12 bouteilles; 25 paniers vin de Champagne Ruinart 24 1/2 bouteilles; 20 paniers vin de Champagne Verzenay 12 bouteilles; 30 paniers vin de Champagne Anges bleus 12 bouteilles; 15 paniers vin de Champagne Anges bleus 24 1/2 bouteilles. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
27 fév 17 et 19, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—40 caisses huile d'olive surfine [illegible]. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
27 fév 17 et 19, rue St-Louis.

CIGARES de la Havane—75,000 en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS,
28 fév 73, rue des Magasins

SARDINES—10,000 quarts boîtes sardines à l'huile de la marque Guillou et Chancel, en débarquement et à vendre par R. CAHUZAC & Co.
28 fév 30 Vieille Levée

CHAMPAGNE de la marque [illegible], en débarquement du navire Brandywine, du Havre, à vendre par R. CAHUZAC & Co.
28 fév 30, Vieille Levée

SUCRE—1500 caisses sucre de la Havane, en débarquement et à vendre par
28 fév R. CAHUZAC & Co. 30 Vieille Levée

CIGARES—25,000 cigares de la Havane en débarquement du brick [illegible], Globo, Justicia [illegible], à vendre par J. M. CABALLERO,
28 fév 36, Vieille-Levée entre Douane et Bienville

25,000 ASPERGES [illegible]
Graines garanties de la récolte de 1853 [illegible]
Marchand de Graines, Horticulteur [illegible]
26, Rue Ursulines, entre Vieille-Levée et Condé.
REÇU par le navire [illegible] de France [illegible]

MALAGA [illegible]

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] de choix, de Goshen [illegible]
24 fév JOS. H. MARKS & Co. 76, rue des Magasins

CORNICHONS, Ketchups, &c.—[illegible] caisses de Lewis & Co., en gallons, demi-gallons, bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par JOS. H. MARKS & Co.
24 fév 76, rue des Magasins

THÉS—200 boîtes thé [illegible] Gunpowder, à vendre par [illegible]
24 fév

MAQUEREAUX—[illegible] 2 et 3 [illegible]
24 fév

CAFÉ de la Havane, de Rio, de Java et de Moka—1000 sacs, à vendre par JOS. H. MARKS & Co.
22 fév 76, rue des Magasins

SAVON—1500 caisses marques de Livermore et de Winchester, à vendre par JOS. H. MARKS & Co.
24 fév 76, rue des Magasins

SUCRE—5000 caisses sucre en morceaux, en poudre et pains de sucre, à vendre par JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

$50 de récompense pour l'arrestation du nègre HENRY alias CAMPO, âgé d'environ 35 ans, fortement constitué, taille de 5 pieds 4 à 6 pouces, teint rouge foncé, lèvres très épaisses, yeux gros, ayant une cicatrice sur un côté du front. Ce qui frappe le plus dans sa physionomie sont ses grands yeux gris. Il parle l'anglais, le français et l'espagnol. On suppose qu'il cherchera à se rendre à Mobile ou à Pittsburg.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de l'Etat, ou le ramènera chez Jules Déséry, paroisse Plaquemines, 21 milles au-dessous de cette ville.
S'adresser à LANAUX & REISE,
20 fév—30 enc. Bienville et Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire John Cummings, de Bordeaux—40 barriques vin rouge. 25 barriques vin blanc. A vendre par ANTOINE GIRAUD,
20fév 44 Vieille Levée

EN magasin—40 barriques vin Bergerac;
23 barriques vin Bordeaux;
35 barils vin Oporto doux;
25 barils vin Malaga doux et sec;
400 caisses vin St-Julien Médoc;
100 do vin [illegible] Médoc;
150 do vin Muscat Frontignan;
300 vermouth Le Bailly & Fils;
40 do [illegible];
50 caisses absinthe Le Bailly Fils;
40 do do [illegible] & Lecomte.
A vendre par ANT. GIRAUD,
20fév 44, Vieille Levée.

NOUVELLEMENT reçus—10 balles bouchons réguliers de 30,000;
6 balles bouchons pointus fins de 15,000;
100 caisses eau de fleurs d'oranger, 1re qualité;
15 [illegible] do do do;
30 caisses liqueurs assorties,
25 jarres amandes du Languedoc.
A vendre par ANT GIRAUD,
20fév 44, Vieille Levée

800 Champignons! Champignons! DEMI-BOITES de Champignons de Paris, venant d'être reçus, à vendre par DUNTZE & IKEN,
20fév Enc. Royale et Conti

LE soussigné offre de vendre, pour clore diverses factures:
200 caisses vin rouge;
100 do do en demi bouteilles;
50 do vin blanc en demi bouteilles;
100 barriques vin rouge;
50 barils vin Malaga doux;
50 do do sec;
100 caisses absinthe suisse; 10 balles amandes;
50 caisses fruits au jus, marque Teyssonneau.
J LANATA, 11, rue Jefferson,
20 fév 12, rue Toulouse.

ATTENDU par le Silenzio, de Gênes, et à vendre par le soussigné:
200 caisses pâtés assortis; 30 barils anchois;
4 jarres saucissons de Bologne;
1 baril fromage de Parmesan;
1 caisse fromage d'Italie;
40 barils noix des montagnes; 25 caisses vermouth
5 barils tomates conservées;
300 paniers huile douce.
JOSEPH LANATA,
20 fév 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse

ATTENDU de Bordeaux par le John Cummings et le Hanse:
150 barriques vin rouge bon ord. pour familles;
50 do vin blanc Haut-Sauterne;
30 demi-barils do do;
50 barriques vieux vin rouge Margaux Médoc;
75 caisses fruits au jus, marque Teyssonneau;
30 caisses de 100 [illegible] à l'huile;
36 do do 50 do do.
A vendre par JOS. LANATA,
20 fév 9 et 10, rue Jefferson.

10 BARILS graines d'oignon, 3 [illegible] huile de lin d'Italie, à vendre par J LANATA,
20 fév 11, rue Jefferson, 12 rue Toulouse

UNE CHAUDIÈRE a vapeur marquée J W & SONS, [illegible] a été envoyée [illegible] il y a plus de 16 mois, au magasin [illegible]. Le propriétaire est invité à la réclamer dans les 30 jours qui suivront la publication de cet avis, autrement elle sera vendue pour payer les frais.
18fév—11 H. DAGORRET.

ON DEMANDE UN PORTIER parlant anglais et français, et pouvant donner de bonnes recommandations. S'adresser à l'Hôtel Verandah Conti.
18 fév

PÊCHES! PÊCHES!
REÇU par le navire [illegible], de New-York: Cinquante douzaines boîtes de 20 pêches conservées au naturel par Wells & Provost. Ces pêches étant pelées et coupées en quartiers, sont prêtes à être employées pour tartes, fritures, etc., mais elles sont préférables, seulement avec du sucre et crème, à aucune autre. Elles sont aussi bien conservées que les fruits en jus venant de France, et sont vendues à moitié prix [illegible]. A vendre par O. VALETON & CO. 25 Tchoupitoulas et
18 fév encoig. Royale et Quartier.

Sulfate de quinine.
DEUX MILLE onces sulfate quinine de [illegible], sous les clés de la douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 fév—6 No 30, Vieille Levée

Gomme arabique.
DIX tierçons gomme arabique en sortes, belle qualité, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 fév—6 No 30, Vieille Levée.

Indigo.
5 Surons indigo Guatemala, 5 caisses de Manille, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 fév—6 No 30, Vieille Levée

1,700,000 CIGARES DE LA HAVANE, en magasin.
64,200 paquets de Cigarettes,
200 balles Tabac de la Havane et du Mexique,
90 boucauts Riz de la Caroline,
250 sacs Café de Guayaquil et Para,
176 demi pipes Vin de Catalogne,
80 barils vin de Malaga,
9 demi pipes Oporto,
35 barils de sherry,
190 sacs Amandes à coque douce,
400 douzaines éventails,
14 pipes Genièvre Hollande, marque du Cigne,
120000 bottes Bouchons,
6 sacs Graine d'anis,
A vendre par B. VALLS,
18 fév 73, rue des Magasins

JAMBONS—100 tierçons jambons de S. Davis Jr. Duffield, Phillips et autres, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
18 fév 15, rue Tchoupitoulas

ECONOMIE.
ON demande un bon économe pour gérer une habitation à sucre située dans la paroisse St-Landry (La). On exigera de très bonnes recommandations et on préférerait un homme marié et ayant une famille. S'adresser à LOBIT & CHARPANTIER,
16fév—6 12, rue Conti

Actions.
LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union.
GEO. GOTTSCHALK,
16 fév 96 Commune

TRAITES SUR FRANCE—A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
16fév—7f 27, rue de la Vieille-Levée.

MAQUEREAUX ET HARENGS—300 barillets maquereaux No 1; 100 demi et quart de baril et barillets maquereaux mess, 200 caisses harengs écaillés; 300 barils harengs extra de Labrador, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO,
16fév No 29, Vieille-Levée.

RODOLPHE de BRANCHELIEVRE
PAR CHARLES LEMAITRE,
DE LA LOUISIANE.
LES consignés, dépositaires, sont autorisés par l'auteur, à annoncer ce volume en vente au prix de 25 CENTS! A. PAYA & Co.
15 fév 56, rue de Chartres

Plâtre de Paris.
CENT tonneaux de plâtre de Paris, reçus du Havre, à bord du navire, à vendre par M. L. WHITTOCK, bureau de T. C. Gilmour
15 fev—3,9pe No 114 rue de la Commune

ESSENCES! ESSENCES!
100 ONCES essence de rose de première qualité, à vendre par LANATA, GANDOLFO & CO,
15 fév Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Louisa Elise, venant de Bordeaux:
380 barriques vin rouge, bon pour familles, et à vendre par BOYER FRERES, V BENQUET & Co.
4 jan enc. Moreau et Mandeville

BOUTEILLES et Dame-jeannes—25 paniers bouteilles de Bordeaux, Dame-jeannes, Bouchons, &c., à vendre par A LARROQUE & Co.
29 sept 42 et 44, rue de la Douane

LA VOGUE
Des publications illustrées.
Se maintient.
La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés.
31 jv 56, rue de Chartres.

BARÈGES, BARÈGES.
2000 Robes de Barège [illegible], à $8 00 la Robe.
P. & E. REILLY & Co
20 fév encoignure Royale et Canal

$20,000 DE SOIERIES NOUVELLES.
Vendues très bon marché pour clore.
P. & E. REILLY & Co.,
20 fev—ab Encoignure Royale et Canal

NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS.
Les soussignés ont ouvert leur assortiment de marchandises fraîches de printemps comprenant toutes les nouveautés des meilleures fabriques FRANÇAISES ET ANGLAISES.
P. & E. REILLY & Co.
20 fév Encoignure Royale et Canal

TOILES D'IRLANDE.
NOUS venons de recevoir et ouvrirons aujourd'hui LUNDI 20 du courant, un nouvel assortiment de nos Toiles d'Irlande si avantageusement connues.
—Aussi—
2 caisses Robes Barèges et Imprimées.
5 " Toiles imprimées pour enfants.
Toutes les toiles de notre magasin sont vendues avec pleine garantie.
P. E. REILLY & Co.
20 fév Encoignure Canal et Royale

MAILLOT & FILS,
No 134, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eau de vie, &c. et fabricants de liqueurs [illegible]

[illegible]

A VENDRE.
UNE MACHINE A VAPEUR [illegible]
[illegible] GEO. URQUHART. [illegible] FERGUSSON, Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.

[illegible] Troisième district [illegible] 27 mars.

M. MIGUEL HERNANDEZ Sr. est candidat à la place de Recorder du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

LE Dr BERNARD, (de St-Jacques) a l'honneur d'informer ses amis qu'il vient de fixer son domicile, encoignure St-Louis et Bourbon. 31janv—1m.

Mme MAY, Professeur de Musique et de Langue Française, récemment arrivée de France où elle a professé dans une des meilleures institutions de demoiselles, à Paris, désire trouver des leçons particulières de Piano et de Français. Elle fournira les meilleures recommandations.
S'adresser chez elle, No 151, rue d'Orléans, ou à M. GAUDEN, facteur de pianos, 166, rue Royale.
Référence chez M. A. Roger, consul de France.
16fév—1m.

Nouveautés. Nouveautés.
WILLIAM McCLURE,
No 9, Rue des Magasins,
ANNONCE à ses clients et aux marchands en général, qu'il a reçu par les derniers arrivages, un superbe assortiment d'articles de nouveautés et de fantaisie pour modes, qu'il vendra à des prix très réduits et à des termes avantageux. L'assortiment se compose principalement d'articles de Paris, tels que:
Chapeaux pour dames et fillettes;
Rubans pour chapeaux, ceintures et garnitures;
Fleurs de toutes qualités;
Parures pour mariées et pour bal;
Dentelles blondes et valenciennes;
Franges très riches;
Broderies assorties;
Tulles, blondes, soie, soie et coton;
Crêpes de toutes couleurs et qualités;
Gants en peau, soie et filet;
Parasols et ombrelles;
Velours, unis et découpés.
Et toutes sortes de fournitures pour modistes.
Aussi—Un beau choix de chapeaux de paille pour hommes et enfans, sur lequel il appelle l'attention des acheteurs. 21fév—2m

AUX AMATEURS DE VOLAILLES ET COCHONS de choix.
Le soussigné offre à vendre, à son établissement au coin des rues Esplanade et Dorgenois, en face du vieux marché des Indiens, sur le Chemin du Bayou, un lot de choix de Brama Poutra, Shanghaï fauves, rouges, blancs, noirs, bruns et Dominiques, Cochin-China [illegible] et autres VOLAILLES de l'Asie, élevées, importées par le soussigné et garanties de race pure.
Aussi:—Quelques paires de Cochons Suffolk et Middlesex.
ŒUFS beaux et frais (pour la couvée) emballés avec soin et expédiés à n'importe quelle distance.
Les ordres seront promptement remplis.
S'adresser sur les lieux ou à JOHN E. HOLLAND. 4me Cour de District.
N. B.—Les omnibus de la rue du Bayou partent de la rue du Canal tous les quarts d'heure, et passent à un demi îlet de la propriété qui se trouve à GAUCHE du Marché. 17fév—30

A vendre à un crédit libéral, pour cause de départ.
UNE GROCERIE bien fournie de marchandises, avec une bonne clientèle. S'adresser sur les lieux, encoignure Condé et Hôpital. 21fév—15

A LOUER.
Une jolie résidence située rue Bienville, 102, entre Bourbon et Dauphine. Possession en sera donnée à la fin du mois. S'adresser sur les lieux. 17fév

A LOUER.
La propriété connue sous le nom de JARDIN SAINT-HÉLÈNE. Possession en sera donnée le 15 mars prochain. S'adresser à JH. GARNIER [illegible] 9 fév—15

EAUX DE VIE—10,4 pipes vieux Cognac [illegible];
3/4 pipes do do do do;
4/4 do eau de vie G. V. Bernard & Co, pale;
5/4 do do dark;
4/8 do très vieux Cognac Larronde;
3/4 do La Rochelle Pellevoisin;
2/4 do Cognac Lacoq, à vendre par FAURES & NORMAN,
24 fév 33 et 35 rue Royale

GENIEVRE—Dans les magasins de la douane: 6 pipes Schiedam gin; 25 caisses curaçao de Hollande; 25 do anisette [illegible] à vendre par FAURES & NORMAN,
24 fév 33 et 35 rue Royale

DERNIÈREMENT débarqués des navires Susan Hinks et Ed Smaley, de Boston—
3 barils MAQUEREAUX No 1
40 barils do No 2
8 1/2 do do No 1
8 1/2 do do No 2
8 1/4 do do No 1
8 1/4 do do No 2
6 do do No 3
8 do do No 2
400 caisses Morues; 12 tambours idem;
50 kits de Maquereaux Nos 1, 2 et 3.
En magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF.
24 fév 13 et 15, rue St-Louis

Vins, Eaux de vie, Liqueurs, Comestibles, etc.
FAURES & NORMAN,
33 & 35, rue Royale,
ANNONCENT à leurs clients de la ville, et à ceux de la campagne, qu'ayant reçu par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment complet de marchandises fraîches, ils les offrent en vente à des prix très modérés, savoir:
8 barriques vin rouge chat. Ht. Brion, E. Larrieu;
8 do do de chateau d'Issan;
8 do do vieux St-Estèphe;
35 do do St Julien Médoc;
10 do do vieux Pauillac;
40 do do bon ordinaire pour familles;
20 caisses grand vin chateau haut Brion 1844—43, E. Larrieu;
93 caisses chateau Larose vieux;
10 do haut Sauterne C. Larrège;
10 do [illegible], Eug. Larrieu;
15 do Haut Sauterne;
12 do vin du Rhin Rudesheimer;
10 do Johannisberger;
20 do vin de Bourgogne diverses marques.
24 fév

CHAMPAGNE—50 paniers Heidsick Piper & Co., grandes et demi bouteilles; 20 paniers Veuve Clicquot Ponsardin; 40 paniers Bouzy mousseux; 25 paniers Edward Père et Fils, grandes et demi-bouteilles, à vendre par FAURES & NORMAN,
24 fév 33 et 35, rue Royale.

CONSERVES—100 caisses truffes au jus [illegible];
30 paniers fruits assortis [illegible];
200 boîtes truffes [illegible];
730 boîtes et demi-boîtes petits pois;
250 boîtes sardines à l'huile;
150 do champignons;
600 do pâtés truffés assortis;
75 do thon à l'huile, etc.
A vendre par FAURES & NORMAN,
24 fév 33 et 35, rue Royale.

$10 de récompense.
PARTIE marronne il y a environ un mois la négresse SARAH, grande, bien faite, ayant les joues creuses, un panari à l'index de la main gauche, et parlant anglais et français.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera ladite esclave à son maître, ou la logera dans une des geôles de paroisse.
ALEXANDRE JUMONVILLE,
24fév—3 Rue d'Amour, No 22

HUILE DOUCE DE PLAGNIOL—100 paniers véritable huile de Plagniol, bouteilles de 24 onces, à vendre par ANT. GIRAUD,
24fév 44, Vieille-Levée.

MUSCAT—100 caisses muscat Frontignan, à vendre par ANT. GIRAUD,
24fév 44, Vieille-Levée.

AMANDES DOUCES—3,000 livres amandes douces du Languedoc, à vendre par
24fév ANT. GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

VERMOUTH de Le Boilly—250 caisses, garanti liquide, à vendre par
24fév ANT. GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

MALAGA—40 quarts malaga doux et sec, à vendre par ANT. GIRAUD,
24fév 44, Vieille-Levée.

DAMEJEANNES—500 damejeannes de 5 gallons, venant d'arriver, à vendre par
24fév ANT. GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

BERGASSE—125 barriques Bergasse, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC,
24 fév 30, rue Bienville.

VIN ROUGE—240 barriques vin rouge; 120 caisses do; 30 barils do, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC,
24 fév 30, rue Bienville.

VIN BLANC—15 barriques vin blanc, 30 demi-quarts do, supérieur, 20 barils do, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC,
24 fév—6f 30, rue Bienville

VINS DE CATALOGNE ET DE PORTO—30 pipes vin de Catalogne; 10 demi-pipes do; 250 quarts Porto, en magasin et en douane, à vendre par CHARLES CAVAROC,
24 fév—6f 30, rue Bienville.

DIVERS—[illegible] 125 do absinthe; 50 do vrai muscat do; 150 do vin Tokay do; 7 tonneaux ficelles;
150 paniers champagne, différentes marques;
40 caisses fruits au jus Teyssonneau;
200 mille cigares importation de la Havane;
40 paniers bouteilles vides;
25 caisses Madère;
30 do cardinaux en jarres.
A vendre par CHARLES CAVAROC,
24 fév—6f 30, rue Bienville.

R. TALAMON,
Seul agent de la marque d'eau-de-vie HENRY SOUVET 1800 et 1821.
21 sep 186 et 202, rue Royale.

VIN—37 [illegible] barriques vin rouge St Emilion, 25 do du vin blanc Haut Sauterne, en débarquement du Jonas Albert, et à vendre par
31 janv A. CARRIERE, 25, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—22,700 cigares Havane, venant d'arriver par la goélette [illegible], comprenant un excellent assortiment de Regalias et Londres, des marques réputées El Morro, Cazadores, Henry Clay, etc., à vendre par J M CABALLERO,
14fév 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES HAVANE—134,000 cigares Havane, venant d'arriver par le brick [illegible], comprenant des Londres [illegible] Regalias, Media Regalia et autres belles marques, telles que Paz de España, Gutierres et Reina, à vendre par J M CABALLERO,
14fév 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Vente pour cause de liquidation, No 100, rue du Canal. [illegible]

[illegible]

Vor HEBERT & Co., 149, rue de Chartres.
NOUVELLEMENT reçues quelques grosses cartes à jouer (fabrique de la veuve Bonnet Morin) [illegible] qualité supérieure. 25fév—6

Vor HEBERT & Co., 149, rue de Chartres.
AVIS aux professeurs de dessin et aux élèves. Reçu par le navire Great Britain—
Un grand assortiment d'Études de Paysages—Cours complet par: JULLIEN, JACOTOT et HUBERT—Papiers et articles de dessin—Boîtes mathématiques—Règles plates de toutes dimensions—T rectifiables et non rectifiables—Equerres—Pistolets.
25 fév—11

Papiers Peints, Papiers Peints.
Vor HEBERT & Co., 149, rue de Chartres.
CONSTAMMENT un immense assortiment de PAPIERS PEINTS
Pour appartements, cafés, restaurants, salles de bals et établissements de tous genres.
Papiers à 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 75 cents, $1 et au-dessus.
BORDURES—imitation, veloutées, dorées, &c.
Ciels de lits ordinaires et riches, devants de cheminées, &c., &c. 25fév—2m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
REÇU par le Great Britain:
Topffer—Nouveaux Voyages en Zig Zag;
Clavel—Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie;
[illegible]—Histoire Philosophique [illegible];
Grisier—Les Armes et le Duel;
Mme Tastu—Education maternelle, dern. édition;
Mme D'Aulnoy—Contes choisis;
Compendium de médecine pratique.
Lamartine—Œuvres complètes;
C. Delavigne— do;
[illegible]—Dante, M. Ange, Machiavel;
Fontenelle—Œuvres diverses;
A. Dumas—Dieu de Lys;
E. Fournier—Une Journée d'Agrippa;
A d'Houdetot—Le Tir au Pistolet.
Format in 18.—Manuel de Raspail pour 1854, etc.
A. PAYA & Co.,
25 fév 56, Chartres.

ALFENIDE.
REÇU par le Great Britain: Couverts à filets en boîtes.
A. PAYA & Co,
25fév 56, rue de Chartres

Cartes à jouer.
REÇU par le Great Britain: 8 caisses cartes à jouer françaises extra-fines, dites Parisiennes.
25 fév A. PAYA & Co., 56, Chartres

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux!
H. L. HOBBS & Co. viennent de recevoir un grand et complet assortiment de chapeaux Panama, de Manille, de Leghorn, de Florence et de paille française, pour hommes, enfants et jeunes gens. Ils vendront le tout à des prix et à des conditions libérales. 25 fév—4

Aux Familles, Restaurateurs et Hôteliers.
Charbon anthracite, à $11 le tonneau, livré; charbon de première qualité, en débarquement, livrable sur la levée, à raison de $11 le tonneau, sans frais de transport. ROBERT MURPHY.
25fév—5 62, Vieille-Levée, encoignure St-Louis

Charbon à $1 le baril.
Charbon, sans poussière, à $1 le baril—Aussi: 20,000 barils charbon de Pittsburg, en quantités à la convenance des consommateurs, à vendre par ROBERT MURPHY.
25fév—5 62, Vieille-Levée, encoignure St-Louis

AVIS.
LE soussigné a besoin D'OUVRIERS pour coudre 1,500 paires de pantalons déjà taillés.
Il profite de cette occasion pour annoncer au public que l'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderies, rubans et toutes sortes de marchandises de saison, au plus bas prix possible. A. WEYL,
4fév—15f Enc Moreau et Français

AVIS.
36 rue de Chartres 36.
80 DOUZAINES de chemises, toutes qualités, à vendre à très bon marché, pour clore une consignation, par LAGAY & LEGARU.
11fév

Marchandises Sèches pour les marchés du Mexique.
IMPERIALES, indiennes, mousselines imprimées, coutils blanc, de couleur et fantaisie, châles imprimés [illegible] robes mousseline, platilles, bretagne, cravates, mouchoirs Madras, toiles écrues [illegible], etc., à vendre. Toujours en main un approvisionnement des marchandises ci-dessus mentionnées, à vendre par G. B. GRAHAM,
13fév—2m 96, rue Gravier

FROMAGES DE HOLLANDE—25 caisses de 12 fromages chacune, en débarquement du navire Brandywine. A vendre par JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson, 12,
23fév Toulouse

EN débarquement du navire Brandywine, venant du Havre, et à vendre par: 250 damejeannes de 5 gallons, 600 do de 3 do; 500 do de 2 do; 400 do de 1 do; 2 tonneaux fromages de Gruyère, 25 caisses de 12 fromages chacune, fabr. de Hollande.
LANATA, GANDOLFO & Co,
21 fév Nos 9 et 10 rue Jefferson

ATTENDU par le brick Silenzio, de Gênes—1000 paniers de 12 bouteilles huile, 24 onces Bacigalupi; 50 do 24 1/2 do do 12 do do; 30 barils [illegible] d'Italie; 300 paquets de macaroni de Gênes, Naples et de Sicile; 5 caisses fromages Parmesan; 50 caisses pâtes d'Italie [illegible]; 25 barils amandes douces sans coque; 100 livres pistaches du Levant [illegible] 25 caisses pâtes assorties. A vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
23fév Nos 9 et 10, rue Jefferson

ATTENDU de Bordeaux, par les navires Hanse, John Cummings—50 caisses truffes [illegible], nouvelle récolte; 50 do de 100 boîtes sardines à l'huile, Comé et Martin; 50 do de 100 do do do; 100 barils vin blanc Haut Sauterne; 100 barriques vin rouge St-Julien Médoc; 30 do [illegible]; 500 caisses vin rouge St-Julien Médoc; 30 do de 24 1/2 bouteilles vin blanc.
LANATA, GANDOLFO & Co.
23fév 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du navire Brandy Wine, venant du Havre—
1000 damejeannes de 5 gallons,
100 do do 3 do,
100 do do 2 do,
200 do do 1 do,
A vendre par J B PREAU & Co,
23 fév 31 et 33, Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Brandywine, arrivé du Havre:
50 caisses absinthe (F. Berger)
10 fromages pâte grasse,
25 caisses fromage de Hollande,
2 tonneaux fromage de Gruyère,
A vendre par J. N. CURIEN,
21 fév 33, rue Toulouse

A Vendre.
UN CAFÉ bien achalandé, situé au coin des rues Plaisance et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à M. JEAN JOSEPH BALLONDUX, sur les lieux. 21fév—4t

SUCRE de la Havane—Un lot de sucre blanc de la Havane, propre aux confiseurs, à vendre à un prix modéré par J. M. CABALLERO,
21fév 36, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

CIGARES de la Havane—126,600 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le brick Mary Elizabeth et comprenant un assortiment de Regalias, demi do, Londres, Millars, &c. des marques célèbres, Franklin Pierce, Granda de Sevilla, Paz de Espana, Gutierrez, Ritica, à vendre par J. M. CABALLERO,
21fév 36 Vieille Levée, Entre Douane et Bienville

A LOUER.
LE Café connu sous le nom de Conti Verandah, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée. Possession en sera donnée le premier mars prochain. S'adresser à JH. GARNIER, rue Conti, No 15 17 fév—14

DIVERS—90 barriques vin rouge St-Julien et St-Estèphe; 25 barriques vin rouge Château [illegible],
30 do do do Château Larose,
20 do do do Château Latour,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
110 caisses fruits au jus Joseph [illegible] Nantes,
100 paniers Champagne Heidsieck quarts et pintes,
50 do do Schneider do do,
500 do do Key & comte de Montbrun do
15 pipes Genièvre de Hollande marque du Steamboat,
10 1/2 pipes cognac Samuel Richard, à l'entrepôt,
30 1/8 do do do do do,
15 1/4 do do Rasteau Charruyer do do,
A vendre par J B PREAU & CO,
17fév 31 et 33 rue Gravier

AVIS.
Chapellerie.
Nous informons nos amis et nos clients que par suite de l'incendie qui a détruit notre magasin de la rue de Chartres, No 37, nous avons transporté toutes nos affaires à notre établissement encoignure Royale et Bienville.
7 fév ALBERT & TRICOU.

GEO. GOTTSCHALK,
COURTIER D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE PROPRIETES FONCIERES,
14 déc—1an 96, rue de la Commune

ARGENT du Texas à acheter et terres au Texas, à vendre par Geo. GOTTSCHALK, courtier,
14 dec No 96, rue de la Commune

ACTIONS de la Banque des Citoyens [illegible], à vendre par Geo. GOTTSCHALK, courtier,
14 dec No 95, rue de la Commune

REÇUS de taxes de chemins de fer, à acheter par Geo. GOTTSCHALK, courtier.
14 dec No 95, rue de la Commune

Certificats de prime.
LE soussigné achète des certificats de prime des compagnies d'assurance du Soleil, du Croissant et de la Howe. Geo. GOTTSCHALK, courtier
14 dec No 95, rue de la Commune.

PRÊT sur hypothèque—Prêts sur hypothèque, de $500 et au-delà, par Geo. GOTTSCHALK, courtier,
14 dec No 95, rue de la Commune

MAGASIN DE TAPIS.
23, Rue de Chartres.
Importation récente par voie directe.
TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles.—Aussi, un assortiment complet de tapis velours trois plis, Bruxelles, Ingrain et Vénitiens, Tapis à mèches en laine et en toile, barres d'escaliers, stores, tapis de table [illegible], étoffes en crin, nattes 4/4, 5/4 et 6/4, blanches et de couleur, &c. Toile cirée de différentes qualités, dessins nouveaux, et coupée de manière à s'adapter à des appartements de toutes grandeurs. Le tout à vendre à des prix très modérés. A. BROUSSEAU & Cie.
23jan—ab

SAUCISSON DE LYON—800 livres, à vendre par FERBOS FRERES,
7fév 247 et 249, rue Royale enc. Dumaine

FROMAGE DE GRUYÈRE—26 meules, à vendre par FERBOS FRERES,
7fév 247 et 249, rue Royale. enc. Dumaine

SUCRES, CAFÉ, CIGARES ET MIEL.
240 caisses sucre de la Havane,
200 sacs café de la Havane, 1re qualité,
200 milliers Regalias, Londres et Millares,
25 barils miel, en débarquement du brick [illegible]
[illegible] & Co, 30, Vieille Levée

J. B. PREAU & Co.,
Négocians Commissionnaires.
No 33, rue Gravier.
Nouvelle-Orléans

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—[illegible] caisses venant d'arriver [illegible] convenables aux détails de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix [illegible] 14, rue Douane

VIN ROUGE.
EN débarquement du navire Louise Elise, venant de Bordeaux—60 barriques vin rouge, à vendre par E. DECHAMPS,
7jv 67, rue Conti

HOTEL VERANDAH-CONTI,
RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Levée.
Mme GEORGES.
[illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle Orléans, 1er février 1854.
UN versement de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.
A l'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et le versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855; ce versement est le dernier.
Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus ou un de ces versements.
Par ordre de la Direction.
BENJ. F. FLANDERS,
28v—2m Secrétaire.

AGENCE DE VINS INDIGENES,
DE LONGWORTH & ZIMMERMAN,
No 15, rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
CATAWBA ou vin blanc:
Vin doux, dit vin de Dames;
Vin de Catawba mousseux;
Aussi:—Eau-de-vie de Catawba, qui rivalise le cognac français, constamment en magasin, et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.
23 fév Agents.

BRODERIES IMPRIMEES, etc.
F. de PERCIVAL, No 637, Broadway, New York, seul fabricant de broderies imprimées, offre aux dames de la Nlle Orléans et des environs un grand et magnifique assortiment de cols, manches, bandes, tapis, bonnets, mouchoirs, etc, d'une grande variété de modèles et de première qualité. Des ordres pour ces articles, en gros et en détail seront reçus avec reconnaissance et promptement remplis. 22 fév—3m

A VENDRE pour cause de maladie, le tout ensemble ou séparément, le café et la propriété situés à l'encoignure des rues Orléans et Claiborne. S'adresser à M. Pierre Prats au café Eldorado, encoignure Crossman et Front Levée.
22 fev—12

$20 de Récompense.
PARTIE marronne, le 26 janvier dernier, LOUISA, dite MARSHAL, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, et ayant appartenu pendant 13 ans à Mlle Quartos. Louisa a le teint jaune, et est grande et forte, porte quelques marques de la petite vérole et se dit libre. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque ramènera ladite esclave chez sa maîtresse, rue Royale, No 287, entre St. Philippe et Dumaine. 22 fév

MM. LOUIS [illegible], FRANCOIS et BERNARD COLOMES, sont priés de passer au comptoir des soussignés, pour affaires les concernant.
PAUL JUGE FILS & Co,
23fév 27, rue St-Louis

Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs de choix etc. etc.
7 BARRIQUES de vin [illegible] 1848,
13 barriques de vin Château-Margaux 1845,
31 barriques vin St-Estèphe Médoc.
15 demi-barriques vin Médoc,
10 barriques vin blanc Haut-Sauterne,
13 barils do do,
37 caisses 1er grand vin Ht-Brion de Larrieu, 1840-1841,
5 do vieux Léoville 1840,
100 do do Latour-Lafitte, Margaux, &c.,
10 do do Haut-Sauterne 1844,
10 do do Haut-Preignac de Eug. Larrieu,
37 do do Bourgogne en gr. et demi-bouteilles,
4 do do du Rhin (Johannisberg),
5 do do de Hongrie,
50 paniers Champagne [illegible], gr. et demi-bout,
10 do do Jockey Club do do,
12 caisses Curaçao de Hollande, supérieur,
3 do Eau-de-Vie de Dantzick, do,
15 do Absinthe suisse, do,
5 do Kirsch do do,
75 paniers Guignolet d'Angers, do,
30 futailles vieux Cognac de [illegible], Godard, Leroq, Otard Dupuy, &c. do,
4 pipes Genièvre de Hollande, supérieur,
25 barils Eau-de-Vie de pêches,
30 barils vieux Whiskey de diverses marques, très sup.
10 damejeannes vin de Malaga doux, très vieux,
Sardines, Pâtés truffés, Truffes, Champignons, Cèpes à l'huile, Petits-Pois, Fruits au jus et à l'eau-de-vie, et un assortiment complet de Conserves de Nantes et de Bordeaux, à vendre, pour clore diverses consignations, par HENRY VALETON,
23 fév 28, rue St-Louis

Mme [illegible], Sage-Femme,
A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile, rue St Pierre, 126, encoignure Dauphine. 1fév—1m

Mme BARON, accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nlle-Orléans. Une expérience de 15 années [illegible] pour les maladies des femmes et des enfants de 1 à 3 heures, à son domicile, No 149 rue Royale [illegible]. Références MM. Dr. Lambert et Beugnot. 1 fév—3m

NOUVEAU BAZAR.
TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre qu'à dater de ce jour nous tenons un NOUVEAU BAZAR [illegible]
U. LAROUSSINI & Co,
27 jan [illegible] près le marché aux légumes

QUININE—3000 onces américaine, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
2fév 79, rue Tchoupitoulas

HUILE [illegible] à vendre par E J HART & Co.
79, rue Tchoupitoulas

INDIGO—5 caisses Manille, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
2fév 79 Tchoupitoulas

PEINTURES ET COULEURS—Le soussigné a actuellement en magasin les couleurs et peintures suivantes, de la manufacture de [illegible], de Philadelphie: vert, jaune, blanc [illegible] peinture noire, etc. à vendre par J HART & Co,
2fév 79, Tchoupitoulas

A VENDRE—En débarquement du navire Great Britain, quatre tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par E. DECHAMPS,
27 fév 67, rue Conti.

VIN DE BORDEAUX—250 barriques vin rouge,
12 do vin Haut Sauterne,
30 do barils do
40 do vin de Bergerac.
5 1/4 Cognac de la marque Bisquit Tricoche & Co.
5 1/4 Cognac de la marque Jules Robin & Co, à vendre par E. DECHAMPS,
27 fév 67, rue Conti.

EN débarquement du brick Arker, venant de Bordeaux—108 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille et à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
28fév Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—
190 barriques vieux vin rouge pour familles;
85 barils Haut Sauterne 1re qualité;
15 do do do fine qualité;
25 damejeannes diverses marques vieux [illegible] Brandy, Bourbon whiskey et gin de Hollande,
4 balles bouchons qualités régulières,
25,000 bouchons fins,
5 paniers bouteilles vides.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
28fév Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par [illegible] de Bordeaux et à vendre par les soussignés—80 barriques vin rouge bon ordinaire,
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co.,
2fév Encoignure Moreau et Mandeville [illegible]

Couteaux pour Cotons.
40 DOUZ. "Couteaux" à l'usage des Echantillonneurs de coton et particulièrement adaptés à leur usage. L'attention des facteurs est appelée sur cet article. En gros et à vendre par URIAH A. POLLARD & Co.
6 fév 70, rue du Canal près Chartres.

FUSILS! FUSILS!
2 CAISSES fusils à deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en gros ou en détail par URIAH A. POLLARD & Co.
6 fév 70, Canal, près Chartres

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir:
150 barriques [illegible];
120 do supérieur, Médoc;
100 do Médoc;
30 do St-Julien;
900 caisses vin rouge de St-Estèphe Médoc;
50 do [illegible] absinthe suisse, E. Pernod;
30 do absinthe à l'eau de vie;
30000 cigares [illegible], 1re qualité;
2000 demi boîtes sardines;
1000 quarts do do;
150000 bouchons qualités diverses.
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 115

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 18, Nlle-Orléans,
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.
Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 15mi—tf

CHANDELLES—300 boîtes Patent's star, nouvellement reçues, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
21 fév 15, rue Tchoupitoulas

SAVON—1,500 boîtes savon M Hull & Co. Boston, et de [illegible], en magasin et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
21fév—6f 15, rue Tchoupitoulas

POISSONS & MAQUEREAUX—500 boîtes et quarts de Saumon [illegible] barils, demi-barils et barillets assortis, Nos 1, 2 et 3, fraîchement reçus, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
28fév 15, rue Tchoupitoulas

SCOTCH ALE—50 barriques en quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow, et à vendre par O VALETON & Co,
28fév 25 rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 [illegible] d'ale de Londres, de la marque R. Byass, en magasin et à vendre par O VALETON & Co,
28fév 25, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co.,
28fév 25, rue Tchoupitoulas

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par O VALETON & Co,
28fév 25, rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA HAVANE—80 boîtes de 12 pots chacune assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et de petites boîtes de goyave, à vendre par O VALETON & Co,
28fév 25 rue Tchoupitoulas

FROMAGE DE [illegible]—en débarquement du navire Brandywine et à vendre par J. LANATA,
27 fév 11 Jefferson, 12 Toulouse

GRUYÈRE—En débarquement du navire Brandywine, du Havre, 4 tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par A. COUTIN,
23fév 13, rue Bienville

J. B. [illegible] & CO.,
SUCCESSEURS DE [illegible] & Co.,
25 RUE CONDÉ, entre Ste-ANNE et DUMAINE. 25
Magasin d'articles de ménage [illegible]

[illegible]